

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/02 du jeudi 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Petites Villes de Demain : convention d'adhésion

Annexe : projet de convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Date de convocation : 12 mars 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 mars 2021

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 95

- Titulaires : 90

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 12

Absents excusés : 13

Votants : 107

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (95)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
	DUTHEIL Nathalie	
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard		
BERNARD Jean-Paul	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	BERNARD Maurice (S)
BESSON Jean-Louis		
BŒUF Nicole	HERBST Nadine	
BOISTARD Philippe	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BOURG François		RYCKEBOER Christian
	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	JAMON Marc (voix consultative)	SALVINI Luc
BRUNEL Séverine		SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella		SAUX Marie-Pierre
	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	
	LAMOUREUX Jean-François	
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THALAUD François
		THERME Jacques
	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COSTON David		TREHIN Anne-Marie
COSTON Marie	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
COUDUN Valérie	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
CROZE Yves-Serge	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
DABERT Jean-Claude		PINTE Emmanuel (S)
DENAIVES Catherine		
	MERLEN Bernard	
DESIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; RAVEL Pierre (BERNARD Maurice) ; ZANIN Nathalie (PINTE Emmanuel) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (12) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à VARISCHETTI Martine ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTE Yves à MAHINC Didier ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; PELISSIER Patrick à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ;

ABSENTS EXCUSES : (13) ADMIRAT Nadine ; BARBET Laurent ; BARDY André ; CHANIMBAUD Lionel ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRADIER Laurent ; RKINA Mohammed ; ROCHE Roger ; ROCHETTE Christophe ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Lancé le 1^{er} octobre 2020, le programme Petites Villes de Demain (PVD) est directement inspiré d'« Action cœur de ville » pour accompagner les projets globaux et multi-thématiques de revitalisation sur le mandat 2020-2026. Ce programme territorial est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). C'est l'une des principales actions de l'Agenda Rural du Gouvernement et l'un des instruments au service du plan de relance. Il bénéficiera d'un budget de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur 6 ans.

Sont éligibles les communes de moins de 20 000 habitants, exerçant une fonction de centralité dans leur bassin de vie et présentant des fragilités, afin de conforter leur rôle au service du rééquilibrage territorial.

Ce programme ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Le 10 décembre 2020, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, a dévoilé la liste des 32 communes du Puy-de-Dôme retenues au programme Petites Villes de Demain dont les 5 pôles structurants de la candidature commune de l'Agglo Pays d'Issoire :

- Ardes-sur-Couze ;
- Brassac-les-Mines ;
- Champeix ;
- Saint-Germain-Lembron ;
- Sauxillanges.

Ce programme comporte 3 piliers d'interventions :

- Un appui global en ingénierie ;
- Des outils et expertises sectorielles / thématiques ;
- La création d'un club Petites villes de demain.

Le processus d'accompagnement du projet de revitalisation du territoire suit 3 étapes :

1. Engagement des collectivités (EPCI et communes) dans le programme Petites villes de demain avec la signature d'une convention d'adhésion PVD (gouvernance et pilotage du projet associant l'État, ainsi que - selon le contexte - des partenaires techniques et financiers et déblocage des 1ers moyens pour accompagner l'élaboration du programme de revitalisation, identification des projets prêts à démarrer) ;
2. Elaboration du projet de territoire sur 18 mois de travail maximum ;
3. Signature de la convention-cadre pluriannuelle PVD valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), permettant la mise en œuvre du projet de territoire et de son plan d'actions.

Plus particulièrement, la convention d'adhésion a pour objectif : (cf. convention d'adhésion, ci-annexée)

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un état des lieux synthétique des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le projet de revitalisation, les études et le processus de recrutement du chef de projet s'engagent dès la signature de cette convention d'adhésion. Ce projet a par ailleurs, vocation à être intégré dans le Contrat territorial de relance et de transition écologique.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le projet de convention d'adhésion petites villes de demain, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dazat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dazat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2021/02 du jeudi 18 mars 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 107

- Pour : 101
- Contre : 2 (BERNARD Jean-Paul ; TRILLEAUD Eric)
- Abstentions : 4 (DESVIGNES Jean ; JEANMOUGIN Isabelle ; LAMOUREUX Jean-François ; MONTMORY Dominique)

- De valider la convention d'adhésion Petites Villes de Demain telle qu'elle figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et ses avenants ultérieurs éventuels ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président, à engager toutes les démarches et à signer tout acte permettant la mise en œuvre du projet et son exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/03/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 19 /03/2021